

---

# Biosécurité dans les élevages de **Volailles**

(focus plein-air)

## Formation en **distanciel**

### **Lundi 12 & mardi 13 Février 2024 matins**

---

Cette formation en distanciel en 2 modules de 3h30 chacun, s'inscrit dans les actions sanitaires OBLIGATOIRES quelle que soit la taille de l'élevage de volailles qui doivent être délivrée par un\_e formateur/trice agréé, ayant suivi la formation de formateurs (SNGTV notamment).

Le but est de former des éleveurs\_euses concerné\_e\_s par l'obligation sanitaire en matière de biosécurité en exploitation et aux bonnes pratiques d'hygiène qui est obligatoire pour une personne de l'exploitation (désignation d'un\_e référent\_e), suivant les arrêtés du 8 février 2016/18 juin 2021 relatifs aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des volailles dans le cadre de la prévention de l'influenza aviaire et des autres dangers sanitaires.

Cette formation est obligatoire pour au moins un référent par élevage professionnel de volailles à partir du 01/01/2020. Elle conditionne l'accès aux aides du plan de relance (déployées à partir du premier trimestre 2020).

Nous pourrions également aborder la question du travail d'adaptation de ces normes de biosécurité au plein-air que nous avons réalisé.

#### **ENJEUX :**

- Se former sur la nouvelle réglementation et délivrer l'attestation de formation obligatoire à celles.ceux qui ne l'ont pas encore ;
- Revenir sur des certains points de la réglementation, qui sont insuffisamment développés par les autres intervenants et d'envisager des solutions.

Nous vous invitons donc à nous rejoindre à distance :

**Les lundi 12 & mardi 12 Février 2024  
de 9h30 à 13h00 à distance**

#### Objectif des 2 demi-journées de formation :

- Connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de l'influenza aviaire afin de comprendre l'importance et les risques liés au virus.
- Être capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité
- Être capable de mettre en œuvre un plan de nettoyage et de désinfection.

\* **Formation en distanciel par plate-forme à distance Zoom** via les codes d'accès qui vous seront remis.

Durée de formation : 7 heures. Organisme de Formation : Fadear

---

n° SIRET : 349 902 536 00029 APE 8559A

n° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 11930337193

Référencé au Datadock : n° 0014250

**Public** : Tout\_e\_s paysans\_nes, ainsi que porteurs de projet (PP) à l'installation en projet de porcs en plein air. Tout\_e\_s salarié\_e\_s accompagnant les paysans\_nes et PP, dans ces démarches.

**Prérequis** : AUCUN, formation d'initiation.

**Accessibilité aux personnes handicapées** : nous vous invitons à nous contacter directement sur ce sujet pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

**Avec l'intervention de** : **Martin Métayer**, animateur départemental à la Confédération paysanne Limousin, et formateur/trice en biosécurité volaille depuis 2022.

**Animateur – Facilitateur** : Julien Melou, animateur formation FADEAR, depuis 13 ans, et formateur en biosécurité volaille depuis 2022.

## **Déroulé de la journée de formation**

- lundi 12 Février 2024

### **Accueil à partir de 9h00 à distance**

9h15 - 9h45 : Accueil, introduction et présentation de la session et des objectifs, ajustement de la formation dans son déroulé, suivant les attentes des participant\_e\_s.

**Matinée** - 09h45



- **Identifier le principe de l'influenza aviaire sur le plan scientifique ainsi que son mode de fonctionnement pour mieux appréhender les moyens de lutte.**

- Connaissance du virus, symptômes, conséquences sur l'élevage.
- Quelles sont les conditions de résistance, de propagation.
- Quels sont les facteurs de risque et comment les évaluer pour mieux les limiter.

- 10h55 :

**1<sup>ère</sup> partie - concevoir et gérer son plan de biosécurité (règlementation, principes...)**

**Définir le plan de biosécurité : ce qu'il contient et comment le mettre en oeuvre.  
Le plan de circulation dans l'exploitation, le plan de gestion des flux entrant et sortant.**



- Contenu du plan de biosécurité. Les 11 mesures à mettre en oeuvre.
- Les documents à détenir.
- Analyse de cas type : définir les unités de production, les différentes zones et les plans de circulation.
- Le plan de circulation dans l'exploitation, le plan de gestion des flux entrant et sortant.

- 13h00 : fin de la première matinée

\* Proposition d'essayer de travailler chez soi sur son plan de biosécurité entre les deux matinées qui pourra nous être transmis pour mutualisation et analyse collective pour vérifier les acquis de la formation et compléter là où cela serait nécessaire le projet de plan de biosécurité de chaque stagiaire qui aura fait l'exercice.

**- mardi 13 Février 2024**

- 09h : Accueil - reprise et questions de compréhension et complémentaires suite à la veille.

2<sup>ème</sup> partie – **sur le plan de biosécurité**

**- 09h30 : cas concrets des plans de biosécurité travaillés depuis la veille et synthèse des travaux des stagiaires.**

- 10h55 : PAUSE

- 11h00 : Plan de nettoyage, désinfection, dératisation

- 12h00 : Examen des documents constituant le plan de biosécurité

- 13h00 : Clôture de la journée, Bilan, Évaluations et Perspectives.

- 13h15 : fin de la deuxième matinée

\* **A l'issue de la formation : Évaluation de la satisfaction** de la formation par les stagiaires, **quiz** sur le contenu de la formation et **évaluation** des compétences à travers une grille d'auto-positionnement, à distance.

Méthode et pédagogie utilisé lors de la formation : apports fondamentaux (supports partagés et documents supports mutualisés partagés sur lien dropbox), questions/réponses, cas pratiques (exercice entre les 2 demis journées permettant de mettre en place les premiers acquis de la formation, puis analyse, échanges et débats).

**Infos pratiques pour accéder à la formation et au niveau accès informatique :**

Cette formation aura lieu à distance. Veuillez contrôler la qualité de votre connexion internet.

En cas de problème vous pouvez nous contacter.

Vous pourriez avoir besoin d'un casque et d'un micro. N'hésitez pas à faire un essai en installant l'application zoom au préalable. Vous pouvez vous connecter dès 09h00 pour tester le matériel.

Merci de couper les micros pendant la formation quand vous ne parlez pas. Vous pouvez aussi couper votre caméra si votre connexion est mauvaise.

Un espace de discussion existe sur la plateforme de visioconférence pour poser vos questions par écrit pendant la formation. Pour prendre la parole vous pouvez lever la main en mettant un petit plus ou appuyer sur le bouton « lever la main ».

Munissez-vous également de votre plan de masse de la ferme (vous pouvez également me l'envoyer par mail) et de crayons de couleur pour pouvoir représenter les différents flux sur le plan de masse.

Contact inscription :

Julien Melou, animateur Fadear. Tél : 01 43 63 41 50 - [formations@fadear.org](mailto:formations@fadear.org)

**Bulletin d'inscription à nous renvoyer par mail – [formations@fadear.org](mailto:formations@fadear.org)  
Formation Biosécurité dans les élevages de Volailles (focus plein-air)  
(Formation n°A)**

**Détails sur les modalités de la formation et de son organisation**

Tarifification de la formation

Cette formation bénéficiera d'un financement du fonds de formation VIVEA 2024 pour les non salarié\_e\_s agricoles.

- Coût de la formation pour les **non salarié\_e\_s actifs** ressortissant\_e\_s au fonds VIVEA, un coût pédagogique par stagiaire sera demandé par la FADEAR via un accord de financement individuel (à partir de de votre plafond annuel de prise en charge) qui vous sera demandé lors de la formation et dont le montant est de **175 €/1 jour/stagiaire** (soit 25 €/heure)



*Pour rappel : en 2024, vous bénéficier en tant que ressortissant\_e\_s du fonds VIVEA d'une enveloppe de droit annuel à la formation individuelle/collective de 3 000 euros.*

**En parallèle, prise en charge intégrale des frais pour les paysans nes adhérent s à la Confédération paysanne ou au réseau de la FADEAR participant\_e\_s à la formation (déplacement, repas, hébergement, indemnité de remplacement) et frais pédagogiques en cas non éligibilité au fonds VIVEA par la FADEAR.**

- Pour les autres situations de statut suivant votre cas, notamment pour les porteurs de projet à l'installation en volailles plein air, nous contacter.



Formation qui pourra bénéficier d'une prise en charge de financement du fonds VIVEA 2024 pour les non salarié-e-s agricoles.



Coût formation pour les **salarié e s** :



**210 € pour la journée** (7 heures) suivie (soit 30 €/h/stagiaire) à l'ordre de la FADEAR, ci-dessus pour les ressortissant\_e\_s au fonds OCAPAT, dans la limite des places disponibles en s'inscrivant à la formation via le formulaire ci-dessous.

Possibilité pour les ressortissant\_e\_s du fonds Ocapiat de bénéficier d'une prise en charge partielle des frais pédagogiques à hauteur de 50 % du coût formation par stagiaire, dans la limite du plafond de prise en charge du fonds (dispositif Boost Compétences).

- Les frais de déplacement salarié-e-s sont à la charge de votre structure.

- Le repas du midi organisé dans les locaux de la FADEAR sont compris dans le coût de la formation pour les salarié e s.

**\* Pour toutes autres situations si vous êtes intéressé\_e\_s par la formation, nous consulter avant la formation pour trouver une solution.**

**Attestation de formation** : une attestation de formation délivrée par la FADEAR vous sera fournie en fin de formation.

**Durée** : 2 jours (14 heures) (*horaires précis à confirmer !*)

*Début 1<sup>eres</sup> journées vers 10h (arrivée souhaitée avant 9h45 ou la veille sur place)*

*Fin 2<sup>èmes</sup> journées vers 16h30-17h00.*

Contact inscription : julien Melou, animateur FADEAR / [formations@fadear.org](mailto:formations@fadear.org)

Bulletin d'inscription à nous renvoyer – **Biosécurité dans les élevages de Volailles (focus plein-air)** (Formation n°A ) à Bagnolet, les **lundi 12 & mardi 13 Février 2024**

Nom Prénom : .....

Structure / Statut (salarié\_e, paysan\_ne, autre...) : .....

Adresse complète : .....

Tel : ..... Mail : .....

Attentes particulières vis-à-vis de la formation : .....

.....

.....



En m'inscrivant à cette formation, j'accepte les conditions générales de vente de la FADEAR, et son règlement intérieur, en ligne, sur notre site <https://www.agriculturepaysanne.org/formations> dans l'onglet Formation.

Fait à ..... le ..... Signature :

=> **Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?** (site internet, email, bouche à oreilles, autre...) : .....

#### \* Données collectées

Les données collectées par la FADEAR dans le cadre de ce questionnaire ne seront pas conservées au-delà de la durée de 3 ans. **Elles n'ont pour seul objet que l'organisation de l'événement** (confirmation, relance, envoi de documents pré et post formation et le suivi des stagiaires).

#### - Droit d'accès

Les personnes dont les informations sont collectées et traitées peuvent demander l'accès aux données les concernant à tout moment et sans limitation.

#### - Droit de rectification et d'opposition

Les personnes dont les données sont collectées et traitées peuvent demander la rectification des données conservées. Ils peuvent également s'opposer à leur utilisation.

Pour toutes questions concernant vos données collectées et vos droits – merci de contacter cette adresse [jmelou@fadear.org](mailto:jmelou@fadear.org), pour toutes informations.